Image not found or type unknown

Se régulariser en tant que conjoint francais ou parent français?

Par **Marx**, le **22/06/2012** à **16:59**

Bonjour,
Voici mon cas
Je suis sénégalais et je suis entré grâce à un visa long séjour en Italie en 2009. J'ai un titre de séjour italien que j'ai pas renouvelé depuis 2011 parcequ'en 2010 je me suis marié avec une française et je suis venu la rejoindre à Paris. On a fait notre mariage civile depuis 4 mois et on habite ensemble depuis 2010. Aujourd'hui elle est enceinte de 8 mois et je voulais savoir quelle est la meilleure solution pour me faire régulariser?
Comme conjoint français sachant que j'ai la preuve de 6 mois de vie commune et un visa long séjour italien mais un permis de séjour périmé ou attendre la naissance de mon bb pour me régulariser en tant que parent français?
Merci d'avance

[Modifier ma question]

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés